



## **INTERDICTION A M. KNEVEZ DE VENDRE SES FRAISES**

**Lettre de M. Michel Aimé à  
M. Le Maire de la Couarde sur Mer**

Monsieur le Maire,

Je me fais l'écho du désappointement créé par l'interdiction faite à M. Bruno KNEVEZ de vendre ses fraises depuis l'étal éphémère qu'il avait l'habitude de dresser sur le parvis de l'église de la Couarde sur Mer.

Nous étions nombreux à nous habituer à sa présence, à ses produits locaux et à sa 2 CV. Au delà du service rendu, sa présence était une réelle signature de l'esprit du centre du village. Symétriquement donc, cette interdiction emporte plus que la disparition d'un service, mais également l'effacement d'une signature.

Je ne méconnaiss pas les exigences sanitaires du moment, mais elles sont insuffisantes à expliquer l'interdiction faite, tant par rapport à la distance des commerces voisins, que par le voisinage d'autres commerçants ambulants (il est seul...).

Il est tout à fait regrettable que l'activité commerciale du centre village des producteurs locaux, soit abandonnée à la pente naturelle du marché, et lorsque cela n'y suffit pas, que des décisions actives soient prises pour en achever la désertification.

Je veux croire que le temps viendra où la municipalité que vous dirigez prendra conscience, comme d'autres l'ont déjà fait, de l'importance de protéger par des démarches concrètes ces fragiles activités ambulantes de centre village.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes sincères salutations.



## LE VENDEUR [...] REFUSE DE PORTER UN MASQUE

Réponse de M. Patrick Rayton,  
Maire de la Couarde sur Mer

Monsieur,

Les conditions de gestion des marchés notamment au niveau sanitaire nécessitent la présence permanente d'un agent pour faire respecter les conditions sanitaires édictées par la collectivité (l'implantation de barrières pour créer un circuit empêchant les croisements, la désinfection régulières des équipements (barrières))...

A ce jour nous sommes dans l'impossibilité de répondre à ces contraintes. Le placier est mobilisé sur le site du marché couvert du mail.

Je tiens également à souligner que le vendeur dont vous parlez refuse aujourd'hui de porter un masque ce qui va nous obliger à l'exclure du marché du mail si la situation perdure. Preuve qu'il est impossible à ce jour de faire correctement respecter les conditions sanitaires sur deux zones de marché. Le deux juin sera peut-être un autre jour.

Cordialement.



“

**Je vous remercie de permettre  
aux membres de l'APSC de  
s'exprimer.**

Anna Deslandes

”

# A LA COUARDE IL ME RESTERA UN GOÛT AMER

E-mail de Mme Anna Deslandes

En ce qui me concerne, je suis restée dans ma résidence principale car je m'y estimais en sécurité. A 77 ans et vivant seule, j'avais autour de moi des gens bienveillants et des équipements médicaux qui me sécurisaient.

En revanche, lorsque j'ai été informée par des amis résidents secondaires et même... par des résidents principaux que les premiers n'avaient rien à faire sur l'île, j'ai éprouvé du dégoût. Même notre Maire qui a commandé des masques... pour seulement les résidents principaux.... Je l'estimais, mais maintenant, comment expliquer cette décision. Comme beaucoup, ma maison de la Couarde a été construite par les artisans du village, cela fait 49 ans que je viens sur l'île. Lorsque nous arrivons sur l'île, on ressent bien que nous sommes perçus surtout comme un moyen de s'enrichir et, en même temps, comme troubles à la vie habituelle des rétais.

Heureusement, certains rétais ne sont pas dans ce schéma et nous aimons notre île. Mais, à mon retour à La Couarde, il me restera un goût amer car je ne pourrai m'empêcher de penser que je serai, pour certains, de n'être considérée que comme un porte-monnaie au mieux et pour d'autres comme une ennemie (à quand un signe distinctif pour être repérée rapidement).

Bon courage aux responsables de l'ASPC.

Nous vous communiquons, pour information, le mail de la Mairie du 14/05 précisant le mode de distribution des masques démentant ainsi une fausse rumeur.

## DISTRIBUTION DES MASQUES

Un masque a été récemment distribué à chaque résident principal de la Commune (adulte et enfant de plus de 11 ans en raison du modèle) par les services de la mairie. Dans le cas où vous ne pouviez pas vous présenter à la distribution des masques, il vous est toujours possible de les retirer en mairie jusqu'au vendredi 15 mai entre 9h et 12h. Pensez à vous munir de votre avis d'imposition sur le revenu. De même, tous les résidents secondaires de la commune préinscrits, peuvent retirer leurs masques dans la limite de deux par famille, jusqu'au vendredi 15 mai entre 9h et 12h.